

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 15 Novembre 2018

Approbation compte rendu du 18/10/2018 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Marion Chaput

Point sur le projet adressage : Fin de l'enquête auprès des habitants le 16 Novembre. Constitution d'un groupe de travail pour la suite des démarches : Michel Lajugie, Marion Chaput, Alain Dalix, Nicole Latour.

Proposition de noms propres : Robert Delprat, Pierre Denoix, Madeleine Chaminade, Mr et Mme Fayout, Marc Busson, Jean Paul Goujon.

Choix du nom pour la salle TAP : après plusieurs propositions, choix retenu : Salle de l'Amitié.

Choix du mobilier : chaises coque anthracite et table pliante grise (comme à la salle des fêtes)

Marché aux truffes : Mr le Maire donne lecture au conseil de la lettre de Mr Glaudon, Président du groupement des trufficulteurs Sarladais Nord, de la saisine de Mr Stéphane Vigier auprès de la sous-préfecture de Sarlat et de la réponse de Mr Libson, secrétaire général de la sous-préfecture. Il demande au conseil de se prononcer sur le maintien du marché aux truffes au sein de la salle du conseil. Vote du conseil : Transfert du marché aux truffes dans la salle de l'amitié à la majorité (9 pour et 2 abstentions).

Marché hebdomadaire : Proposition de Mr le Maire au conseil de modifier le prix de la place pour le marché hebdomadaire et de le rendre gratuit pour le 1^{er} trimestre. Validation à l'unanimité.

01 – Salle TAP de l'Amitié – Choix organisme accessibilité

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du dépôt de permis de construire de cette salle, la commission départementale d'accessibilité a validé le dossier et a demandé l'obtention d'une attestation accessibilité avant l'ouverture.

Mr le Maire présente les différents devis au conseil et lui demande de se prononcer.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- DECIDE de contractualiser avec l'organisme SOCOTEC pour un montant d'intervention de 420€ TTC.
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

02 – Annule et remplace la délibération n°03 du 20/09/2018 – Suivi énergétique des bâtiments et diagnostic

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Service Energies du SDE 24.

A ce titre un diagnostic énergétique d'un ou plusieurs bâtiments communaux peut être réalisé.

Ce dernier doit permettre, à partir d'une analyse des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie pour nous amener à décider des investissements appropriés.

Le diagnostic énergétique sera réalisé par un bureau d'études spécialisé (ALTEREA) choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 2. Cette étude, dont le coût de 529€ HT, sera facturée à notre commune par le SDE 24 après déduction de sa participation à hauteur de 50%.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable pour faire réaliser le diagnostic des deux écoles et de la salle des fêtes,
- S'ENGAGE à faire accompagner le prestataire par une personne impliquée dans la gestion technique et énergétique de chaque bâtiment.
- INSCRIT au budget les dépenses programmées et ;
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

03 Budget annexe Zone artisanale – Dissolution au 31/12/2018

Mr le Maire explique au conseil que suite au transfert de la compétence Economie à la Communauté de communes du Pays de Fénelon le budget annexe n'a plus lieu d'exister car les dernières opérations se feront à l'intercommunalité.

Il demande au conseil l'autorisation de dissoudre la budget annexe de la Zone Artisanale au 31/12/2018. Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité AUTORISE Mr le Maire à dissoudre le budget annexe Zone artisanale au 31/12/2018 et de passer toutes les écritures nécessaires à cette dissolution.

04 CLECT du Pays de Fénelon - Avis

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Pays de Fénelon pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, VALIDE la proposition de la CLECT pour 2018.

05 Bibliothèque – Validation Avant-Projet Définitif

Vu la délibération n°02 du 17 Mai 2018 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la bibliothèque et du cabinet médical à Mr Grassi,

Vu la délibération n°03 du 18 Octobre 2018 lançant le marché de travaux de réhabilitation du local,

Mr le Maire présente au conseil municipal l'Avant-Projet Définitif chiffré par Mr Grassi, en collaboration avec les services de la Bibliothèque Départementale.

Ce projet s'élève à 34 997.50€ HT et les travaux sont répartis en 7 lots : Gros œuvre /démolition, menuiseries intérieures, plâtrerie /isolation, Electricité, Plomberie sanitaire, revêtement de sols et peinture. Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité VALIDE le plan présenté et l'avant-projet définitif chiffré.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de participation au Marché de Noël :

- o Mr Bocahut : OK
- o Mme M. Tudury : OK
- o Mme A. Rival : OK
- o Mme C. Ahmed : OK
- o Audétoile : OK
- o Laurence Carnino : OK
- o Mme Langlade : OK
- o Emilien Lafon : OK

Pour l'affiche et le prospectus, Marion Chaput va le faire et faire apparaître les produits à vendre.

- TBI / SIVS Thonac Lachapelle – Don à la coopérative scolaire : 150€
- Présentation du devis Arbovital pour rognage de la souche et abattage des chênes à la Merelie – 1125€ HT – Ok à l'unanimité
- Nomination des suppléants à la commission de contrôle électorale
- Problème des frelons asiatiques : voir avec la Communauté de communes pour piégeage et article bulletin
- Voir avec le conseil d'école pour l'essence de l'arbre pour remplacer le marronnier : murier, fruitier / noyer / tilleul

Prochaine réunion du Conseil :

- le Jeudi 13 Décembre 2018 à 20h30